## Département de la HAUTE-SAVOIE



Mairie de LOVAGNY
Tél: 04 50 46 23 37

## ARRETE N° 2023-07 PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

VC 19 « Allée Léon Marès »

## Le Maire de Lovagny,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 et suivants :
- VU le Code de la Route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, livre I 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire;
- VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L.115-1, L.141-10, L.141-11 et L.141-12;
- VU le Code Pénal et les textes l'ayant modifié et complété;
- VU la demande, en date du mardi 28 février 2023, de l'entreprise BESSON SAS (ZA Les Iles 74 270 MARLIOZ);
- CONSIDERANT que, pour des raisons de sécurité durant la réalisation de travaux de réparation d'une colonne AEP à Lovagny, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules au niveau de la VC 19 « Allée Léon Marès », le jeudi 2 mars 2023.

## ARRETE

- Article 1: Afin de permettre à l'entreprise BESSON SAS de MARLIOZ (74) de réaliser des travaux de réparation d'une colonne AEP à Lovagny à Lovagny, la circulation de tous les véhicules empruntant la VC 19 « Allée Léon Marès », sera règlementée le jeudi 3 mars 2023.
- Article 2: La chaussée sera restreinte et l'accès au château de Montrottier sera maintenu. Sur cette voie, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement et le stationnement seront interdits au niveau des travaux.



- <u>Article 3</u>: La signalisation, conforme aux dispositions législatives en vigueur, sera mise en place par l'entreprise ci-dessus énoncée.
- <u>Article 4</u>: Ampliation du présent arrêté qui sera porté à la connaissance du public par voie électronique sur le site de la mairie et adressée à :
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meythet / Annecy
  - Monsieur le Chef de la Police Pluri-communale de la Balme de Sillingy
  - le SDIS
  - la Communauté de Communes Fier et Usses,
  - l'entreprise BESSON SAS, chargée des travaux, pour notification.

Fait à LOVAGNY, le 28 février 2023.

Le Maire,

Henri CARELLI

Augustian Company Co